

Mention Voile multisupport jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri

Arrêté du 30 août 2017

Le BPJEPS éducateur sportif mention Voile multisupport jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri permet d'encadrer, d'animer des activités de découverte et d'initiation de la **voile** et d'entraîner sur l'**ensemble des supports**, à l'exclusion de l'activité croisière et dans la limite de **6 milles nautiques** d'un abri.



Compétences professionnelles

D'après l'article 3 de l'arrêté, qui définit les compétences attestées par la certification

La possession du diplôme mentionné à l'article 1^{er} atteste que son titulaire certifie qu'il met en œuvre, en autonomie et en sécurité, les compétences suivantes :

- encadrer, animer et enseigner des activités de loisir, d'initiation, de perfectionnement et de compétition, de découverte du patrimoine maritime, fluvial et lacustre, en voile multisupport jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri à l'exclusion de la croisière ;
- encadrer, enseigner et préparer en autonomie dans les domaines de la technique et du sens marin en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- identifier et exploiter les données météorologiques nécessaires au projet de navigation ;
- inscrire son action dans un dispositif de surveillance et d'intervention adapté ;
- participer à l'organisation et à la gestion des activités de la voile multisupport jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri à l'exclusion de la croisière ;
- participer au fonctionnement et au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.

👁 Analyse

Le titulaire doit avoir la capacité « d'encadrer, d'animer et d'enseigner des activités [...] de découverte du patrimoine maritime, fluvial et lacustre ». La prise en compte de l'environnement est inhérente à l'activité d'encadrement de la voile. L'activité de découverte du patrimoine maritime, fluvial et lacustre s'inscrit en complément.

📌 Recommandations

Le terme « patrimoine maritime » pourrait être complété par « et ses enjeux environnementaux » afin d'affirmer la vocation éducative du moniteur.

Activités professionnelles

D'après la partie Fiche descriptive d'activités de l'Annexe I

1. L'éducateur(trice) sportif(ve) conçoit un projet pédagogique dans les domaines de la voile multisupport.
 - Intègre les éléments de l'environnement dans son projet de navigation.
 - Vérifie l'adéquation des supports et du matériel de navigation avec le projet de navigation.
 - Prépare les outils pédagogiques nécessaires à son animation sportive.
 - Prend en compte la réglementation spécifique relative à l'encadrement de publics, aux matériels utilisés, à l'accès et aux usages de l'environnement où il exerce.
 - Veille à se tenir informé(e) des évolutions techniques de la discipline.
2. L'éducateur(trice) sportif(ve) conduit des actions de découverte, d'initiation, de perfectionnement en voile, d'entraînement et d'accompagnement de coureurs jusqu'aux régates de niveau national.
 - Organise des séances à vocation éducative, compétitive, et de découverte des milieux naturels et du patrimoine maritime, fluvial et lacustre y compris sur des voiliers en équipage.
 - Conduit des actions d'initiation à la pratique auprès de publics scolaires en lien avec le projet pédagogique des enseignants et les objectifs de l'éducation nationale.

Analyse

La thématique environnementale doit être intégrée dans le projet de navigation aussi bien dans la capacité à adapter le support de navigation, des outils pédagogiques, de son adéquation aux enjeux environnementaux et des évolutions techniques de l'activité pour avoir le moins d'impact négatif sur le milieu.

La réglementation environnementale est prise en compte dans la conception du projet pédagogique.

Lors de la conduite de la pratique sportive, le moniteur organise des « séances à vocation éducative » mais aussi de « découverte des milieux naturels et du patrimoine maritime ». Le diplôme vise des compétences renforcées en termes d'éducatives au patrimoine maritime, fluvial, lacustre et des milieux naturels.

La référence aux objectifs de l'éducation nationale oblige à concevoir et conduire des actions pédagogiques auprès du public scolaires qui intègrent [l'éducation à l'environnement et au développement durable](#).

Recommandations

Préciser ce que sont les « éléments de l'environnement » et ajouter « les caractéristiques écologiques du milieu marin concerné ».

La prise en compte de l'environnement est inhérente à l'activité d'encadrement de la voile. Cette dimension éducative mérite d'être renforcée et explicitée.

En bref

Au niveau de la description des activités professionnelles, l'enjeu écologique lié à la pratique en milieu naturel est entièrement considéré à différents niveaux : conception de l'animation, mise en œuvre de l'activité sportive, connaissance de la réglementation et compétence d'éducation à l'environnement et au développement durable. Cependant, ni le référentiel de certification ni les modalités des épreuves certificatives n'intègrent cet enjeu de manière explicite.